

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **14 décembre 2020**, à 19h heures en visioconférence.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot

Absences:

Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #6 - Poste vacant

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de Mme Rachel Goupil, mairesse.
La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

**CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance extraordinaire a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, le 11 décembre 2020

Après vérification du quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2021 de cette municipalité.

272-12-2020

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE**
la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 14 décembre 2020 tel que lu et présenté.

1. Constat de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget pour l'année 2021
5. Aucune période de questions
6. Levée de l'assemblée

Cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2021, les membres du conseil procéderont en conséquence.

ADOPTÉE

273-12-2020

4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2021, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès verbal.

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par: M. Marcel Bégin appuyé, et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis;

Adopte le budget de l'exercice financiers de 2021 prévoyant;

- Des revenus de 2,365,807\$
- Des dépenses de 2,365,807\$

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de questions.

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de la réunion à 19h20.

Rachel Goupil, mairesse

Nicole Mathieu, directrice générale